

# Stop loss absolu ou relatif : quelle différence ?



Tribune libre

Par Édouard Michot, président d'assurancevie.com



ASSURANCE VIE Par Édouard Michot  
Publié le 28/03/2017 à 10:37 - Mis à jour le 28/03/2017 à 10:43

Dans le cadre de l'assurance vie, les options de gestion permettent d'automatiser certains arbitrages. Mais pour bien les utiliser, encore faut-il bien comprendre leur fonctionnement. Notamment, pour le stop loss, dont l'une des formules peut se révéler plus efficace que l'autre...

Sécurisation des plus-values, dynamisation du rendement, stop loss... La liste est loin d'être exhaustive mais sans doute avez-vous déjà entendu parler des options de gestion. Celles-ci ont vocation à vous aider dans la gestion de votre contrat d'assurance vie.

## A LIRE AUSSI

Publié le 24/03/2017  
**Assurance vie : Le Revenu a décerné ses Trophées 2017**

Publié le 13/03/2017  
**Assurance vie : désigner son conjoint bénéficiaire de son contrat a-t-il du sens ?**

Publié le 10/03/2017  
**L'assurance vie pour placer vos liquidités : une solution iconoclaste, mais rentable !**

En effet, par manque de temps (ou par manque d'envie aussi), il n'est pas évident de suivre régulièrement l'évolution de son épargne investie en unités de compte. Et même en cas de suivi régulier, il n'est pas simple de prendre une décision d'arbitrage. Est-ce le bon moment pour vendre ? Faut-il attendre encore un peu ?...

Avec les options de gestion, plus de questions à se poser ! Vous définissez les critères et les seuils d'activation, et un arbitrage est automatiquement généré lorsque les conditions se réalisent.

Avec la sécurisation des plus-values, dès lors qu'une ligne d'unités de compte atteindra un seuil de plus-value que vous aurez déterminé à l'avance (par exemple +15%), ce gain sera

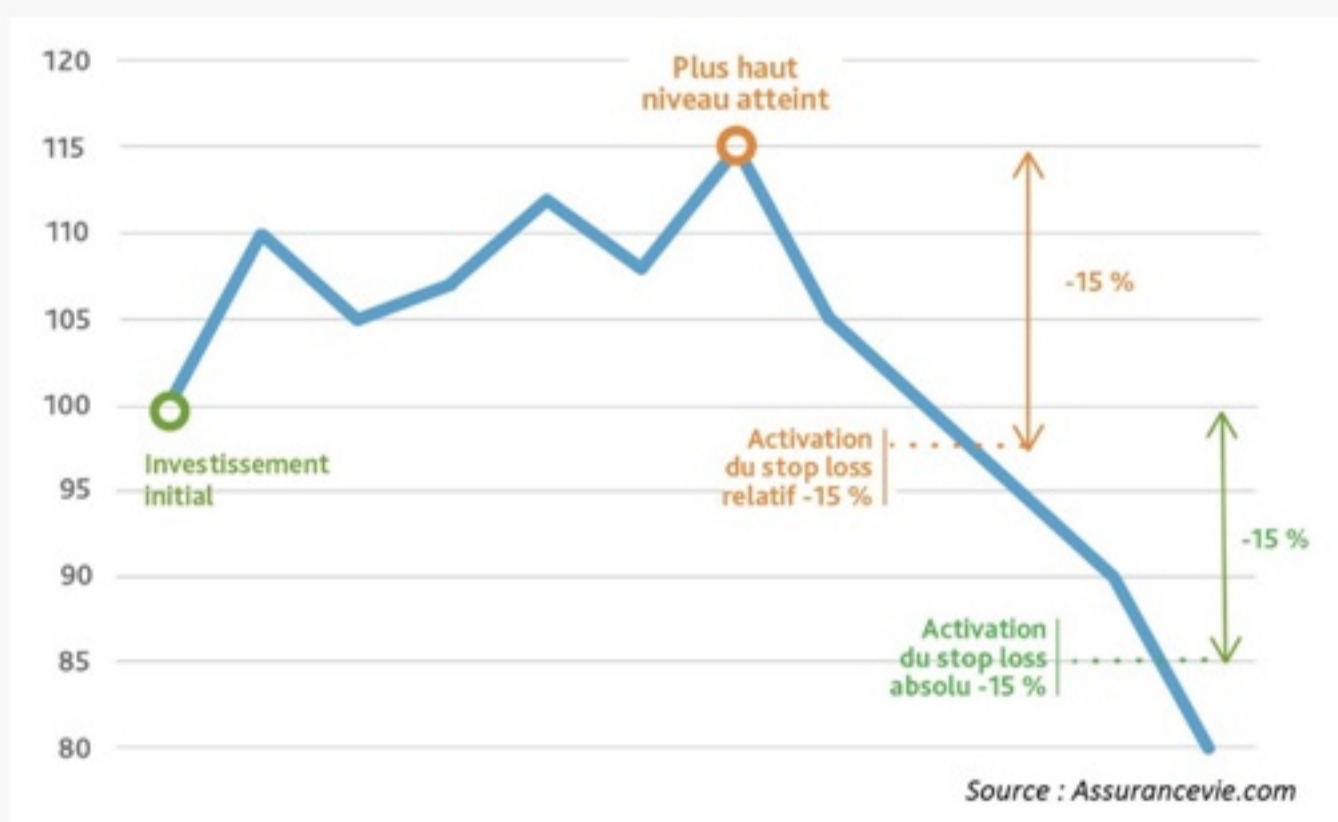
automatiquement arbitrée et sécurisée sur le fonds en euros. La valeur de l'investissement initial restant quant à elle investie sur le ou les supports financiers. Cela permet de cristalliser petit à petit les gains.

Grâce à la dynamisation du rendement, vous allez à l'inverse choisir d'investir les gains enregistrés sur votre fonds en euros chaque année sur des unités de compte. Ainsi, vous ne prenez pas de risque sur votre capital initial, placé sur le fonds en euros, mais vous investissez uniquement ce qu'il vous a rapporté sur des supports plus dynamiques, c'est-à-dire ceux qui présentent un risque de perte en capital, mais aussi un potentiel de rendement supérieur.

Ces deux options sont assez simples, et très pratiques ! Mais quand on vient à parler du stop loss, les choses se corsent un peu. Celui-ci vise à « arrêter la perte », autrement dit à solder une ligne d'unités de compte dès lors que celle-ci passe sous un seuil prédéfini. Mais il faut savoir que le stop loss existe sous deux formes, le stop loss absolu et le stop loss relatif... l'un étant plus efficace que l'autre.

## Le stop loss relatif, une arme pour limiter la casse

Le stop loss absolu permet d'arbitrer en faveur du fonds en euros la totalité d'un support en unités de compte dès lors qu'il passe sous un seuil prédéfini par rapport à l'investissement initial. De son côté, le stop loss relatif arbitrera automatiquement la totalité de la ligne lorsqu'un seuil de moins-value est atteint non pas par rapport à la valeur initiale de l'investissement mais par rapport au plus haut niveau atteint par le fonds.



Si l'on met cela sous la forme d'un graphique, on se rend compte rapidement que seul le stop loss relatif permet de juguler rapidement une baisse.

Dans l'exemple, 100 euros sont initialement investis sur un support en unités de compte. Au fil du temps, celui-ci prend de la valeur et l'épargne se valorise à 115 euros. Si les marchés reculent fortement, un stop loss relatif positionné à -15% arbitrera la totalité de la ligne dès que sa valeur passera sous les 97,75 euros (soit 15% de perte par rapport à 115). De son côté, le stop loss absolu ne se déclenchera qu'une fois les 85 euros atteints (soit 15% de perte par rapport à l'investissement initial de 100 euros). L'épargne n'est donc pas protégée de la même manière.

Pour ne pas tout retirer au stop loss absolu, on soulignera toutefois que si les marchés repartent à la hausse après avoir perdu -20% ou -25% par rapport au plus haut niveau atteint dans l'exemple ci-dessus, avec un stop loss relatif positionné à -15%, on ne profitera pas de cette embellie (sauf à avoir réinvesti à la baisse) alors qu'avec le stop loss absolu, la ligne d'unités de compte n'ayant pas été arbitrée (son seuil n'étant pas atteint), elle pourra profiter de la hausse.

## VIDÉOS À LA UNE



LES ENTRETIENS D'EXPERTS DE LA FINANCE

### Claude Tarall : «Les adhérents peuvent faire plus d'opérations en ligne»

Claude Tarall, président de la Carac, revient sur les innovations récentes du contrat vie Carac Profiléo, primé par...



Toutes les vidéos >

## ÉVÈNEMENTS & SALONS



### Conférence Lafarge

Conférence-débat animée par Eric Olsen, directeur général de LafargeHolcim et Olivier Dauzat, rédacteur en chef...



Tous les événements >

## LES DERNIÈRES INFOS

le 28/03/2017 à 16:16  
**Wall Street baisse très légèrement, la prudence règne**

le 28/03/2017 à 16:15  
**Présidentielle: l'outre-mer dans le programme des candidats**

le 28/03/2017 à 16:09  
**Dexia Crédit Local : EMTN G 2014-02 Tranche 5**

le 28/03/2017 à 16:08  
**La Bourse de Paris hésitante après Wall Street (-0,01%)**

le 28/03/2017 à 16:00  
**CFM Indosuez Wealth : Résultats 2016**

Toutes les brèves >

## BOUTIQUE LE REVENU

Avec le Kiosque et la Librairie, retrouvez l'Hebdo, le Magazine Placements, les guides et hors-séries du Revenu ainsi que des livres de référence sélectionnés par la Rédaction.



DÉCOUVRIR

